



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Compte rendu de la réunion du comité du 4 février 2019

Présents: Dan Biancalana, Patrick Comes, Raymonde Conter-Klein, Emile Eicher, Serge Hoffmann, Michel Malherbe, Georges Mischo, Louis Oberhag, Romain Osweiler, Jean-Marie Sadler, André Schmit, Fréd Ternes, Nico Wagener, Guy Wester et Laurent Zeimet

Excusés: Annie Nickels-Theis et Lydie Polfer

En début de séance, le président invite les membres du comité à observer une minute de silence en la mémoire de Monsieur Raoul Clause, décédé le 11 décembre 2018. Bourgmestre de Saeul, Monsieur Clause a été membre du comité du SYVICOL depuis le 7 mai 2012.

1. Constitution de commissions consultatives internes

Lors de la réunion du 12 novembre 2018, le comité a décidé de mettre en place 3 commissions consultatives internes, qui ont fait l'objet d'un appel à candidatures par circulaire aux communes du 8 janvier 2019.

Le comité retient l'ensemble des candidatures présentées et désigne comme présidents des commissions les membres du comité suivants :

- Commission 1 – Volet administratif : M. Laurent Zeimet
- Commission 2 – Volet technique : M. Guy Wester
- Commission 3 – Volet social : Mme Raymonde Conter-Klein

Il arrête par ailleurs un règlement interne relatif au fonctionnement des commissions.

2. Analyse du programme gouvernemental du point de vue des communes

Le comité procède à une analyse du programme gouvernemental et constate avec satisfaction qu'une bonne partie des revendications qu'il avait soumises pendant la phase de négociation aux partis impliqués ont été prises en considération.

Il se félicite notamment des annonces suivantes :

- modernisation de la législation communale, y compris une réforme de la tutelle administrative et une révision de la répartition des compétences entre l'Etat et les communes,
- renforcement du soutien des fusions de communes, sous condition qu'elle se fassent sur une base volontaire et avec le consentement des citoyens concernés,
- mise à disposition des communes des moyens et de l'appui nécessaires pour qu'elles puissent jouer un rôle plus important en matière de logement.



Une des principales revendications – réitérées à maintes reprises dans le passé – du SYVICOL consiste dans une consultation systématique du syndicat sur tout projet de loi ou de règlement ayant des implications directes pour les communes. A ce sujet, l'accord de gouvernement stipule : « A l'instar des chambres professionnelles, l'organe représentatif du secteur communal sera demandé en son avis sur tout projet de loi ou de règlement concernant le secteur communal. Il pourra également présenter des propositions au Gouvernement. »

Le comité se réjouit de cet engagement et invite le Gouvernement à le formaliser sous forme légale ou réglementaire, afin d'assurer que le secteur communal puisse faire valoir son point de vue chaque fois qu'un projet de loi ou de règlement grand-ducal le concernant est préparé. Fédérant l'ensemble des communes luxembourgeoises dans le but de constituer leur représentation générale, le SYVICOL se considère comme l'interlocuteur de prédilection du gouvernement dans cette matière.

Finalement, l'accord gouvernemental contient un certain nombre d'autres annonces qui risquent d'avoir de fortes implications pour les communes. Il en va ainsi par exemple de la gratuité du transport public, de la réforme du système des chèques-service accueil et de la gratuité de l'encadrement des élèves du fondamental dans les maisons relais pendant les semaines scolaires, ainsi que de la réforme de l'enseignement musical.

Le bureau a demandé une entrevue avec le Gouvernement, à côté de réunions bilatérales avec les ministres en charge des dossiers intéressant les communes, afin de s'informer davantage sur les tenants et les aboutissants de ces projets.

3. Désignation de représentants au sein de différents organes consultatifs

Suite au décès de Monsieur Raoul Clausse, le comité est obligé de désigner de nouveaux représentants dans certains organes consultatifs.

Ainsi, Monsieur Clausse sera remplacé par Monsieur Fréd Ternes au sein de la Commission scolaire nationale et de la Commission permanente d'experts chargée de procéder à la planification des besoins en personnel enseignant et éducatif de l'enseignement fondamental. Son siège dans le Conseil supérieur des personnes âgées est confié à Madame Annie Nickels-Theis.

Au Comité directeur de la Caisse de maladie des fonctionnaires et employés communaux, Monsieur Fréd Ternes est remplacé par Monsieur Nico Wagener. Comme ce dernier était membre suppléant, le poste devenant vacant est attribué à Monsieur Patrick Comes.

Finalement, au sein de la Commission du registre national des personnes physiques, Monsieur Gérard Koob et Madame Johanne Fallecker, respectivement membre et membre suppléante, sont proposés pour un nouveau mandat.

4. Communication du plan pluriannuel de financement du SYVICOL

Le comité prend note du plan pluriannuel de financement présenté par le bureau, qui prévoit le maintien de la contribution ordinaire des communes jusqu'en 2022 au moins.



5. Rapport des activités du bureau

La série d'entrevues avec différents membres du nouveau Gouvernement a commencé évidemment avec une réunion avec Madame la Ministre de l'Intérieur, qui s'est tenue le 21 janvier 2019 et qui a été l'occasion de passer en revue les différents éléments de l'accord gouvernemental relevant de son ressort, mais aussi de faire le point sur certains dossiers en cours.

Parmi les sujets principaux de la réunion figurait la réforme projetée de la loi communale et de la loi sur les syndicats de communes. Visant une modernisation de l'organisation et du fonctionnement des communes et des syndicats, ainsi qu'un accroissement de leur autonomie, le bureau a affirmé le soutien de principe du SYVICOL à ces réformes et sa volonté d'en définir les contours en étroite collaboration avec le Gouvernement.

Concernant la consultation du secteur communal dans le cadre des procédures légale et réglementaire, le bureau a présenté la position du SYVICOL indiquée sous le point 2 ci-dessus.

Parmi les autres sujets abordés, on peut citer les finances communales, la réforme projetée de l'impôt foncier, le projet de loi relatif aux sanctions administratives communales et la reprise des centres d'incendie et de secours par le CGDIS.

6. Divers

La prochaine réunion du comité aura lieu le lundi 18 mars 2019 à 12h00.